



La fumée passe par le plafond (complément)

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 11 novembre 2003

Bonjour,

Je vous remercie de votre réponse complète à mon problème. Cela fait du bien de se sentir soutenus alors que l'indifférence est presque générale. Bien entendu, j'adhère à DNF.

Que devons nous faire maintenant ? Faire constater par huissier l'odeur très forte de tabac ? Deux lettres ont déjà été envoyées (avec témoignage de la voisine du dessous) à la propriétaire, qui n'a même pas daigné faire signe de vie.

Merci.

Cordialement

R Sr

PS: Bien entendu, je n'ai rien à redire à la mise en ligne de mon message. Si cela peut servir à qq'un d'autre !

Réponse :

Conformément à ce que nous vous suggérons dans la réponse globale à votre question il serait utile de prendre date en expédiant une mise en demeure par LRAR dans laquelle vous rappellerez les dates des courriers précédents et signifierez vos droits au regard des textes cités dans notre réponse.

Dans les [courriers types](#) destinés aux adhérents, vous trouverez un modèle de lettre à adresser à votre propriétaire. Dès que vos codes d'accès vous auront été fournis, vous pourrez vous inspirer de ce modèle pour rédiger votre courrier.